



Atteinte vie privée

Par **Priscilla57**, le **22/07/2021** à **12:03**

Bonjour,

Le père de mon fils de 10 ans lui donne son Ipad pendant les vacances chez moi, sans contrôle parental sur des photos à caractères sexuelles et des mails.

Mon fils m'a montré des photos de femmes nues et je suis tombée sur des mails embarrassants qui démontrent que mon ex a payé une femme russe, qu'il trompe sa copine actuelle ect ...

Puis je divulguer ces informations et à quels risque ?

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le **22/07/2021** à **12:27**

Bonjour,

je vous propose d'écrire au procureur de la République qui vous fera ensuite auditionner par la police ie brigade des mineurs.

Il s'agit d'une corruption de mineur :

<https://www.cabinetaci.com/quest-ce-que-la-corruption-de-mineur/>

Par **Marck.ESP**, le **22/07/2021** à **14:10**

Bonjour

[quote]

Il s'agit d'une corruption de mineur :

[/quote]

N'y allez vous pas un peu fort ?

Priscilla, il n'y a peut être rien de volontaire la dedans, auprès de qui voulez vous divulguer ?

Votre ex devrait créer un autre utilisateur sur sa tablette avant de la confier à son fils.

Par **youris**, le **22/07/2021** à **14:13**

Votre ex le droit d'avoir des relations avec qui il veut, divulguer certaines informations sur lui pourraient constituer une atteinte à sa vie privée.

Par **Zénas Nomikos**, le **23/07/2021** à **14:43**

Bonjour,

voici un numéro de téléphone pour l'enfance en danger : 116 111

Source : <https://annuaire.service-public.fr/>